

Cote du document: EB 2013/109/R.26
Point de l'ordre du jour: 10 a) i)
Date: 29 août 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-septième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice et Contrôleuse
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Conrad Lesa

Chargé de la présentation de l'information
comptable et financière
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2181
courriel: c.lesa@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent neuvième session
Rome, 17-19 septembre 2013

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-septième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions qu'il a examinées à sa cent vingt-septième réunion, tenue le 10 juin 2013.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour a été adopté avec la précision que le point 11, qui devait être présenté oralement, le sera sous forme écrite.

Procès-verbal de la cent vingt-sixième réunion du Comité d'audit

3. Le procès-verbal a été approuvé sous réserve de l'adjonction d'un point, à la demande de l'un des membres, à propos de la section du document sur le Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). Cette demande visait à obtenir des éclaircissements concernant les différentes modalités de contribution et leurs répercussions pour les pays membres développés et en développement.

Rapport du Commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables

4. L'associé responsable a informé le Comité que l'audit des états financiers pour 2012 avait été porté à terme et avait donné lieu à deux opinions d'audit sans réserve, une sur les états financiers consolidés du FIDA et une sur le contrôle interne de l'information financière. L'associé responsable a informé le Comité que l'audit avait permis d'identifier trois lacunes en termes de contrôle, qui sont exposées dans la lettre, avec les améliorations recommandées. Toutes ces questions sont considérées comme moyennement prioritaires et ont fait l'objet de discussions avec la direction, dont les commentaires figurent dans le rapport. Les trois domaines où des améliorations sont possibles sont les suivants:
 - a) le manque d'intégration entre le Système prêts et dons (SPD) et le système PeopleSoft et l'absence de date limite dans le SPD;
 - b) la fixation du prix des placements, le point de vue de la direction selon lequel il est préférable d'avoir différentes sources d'information pour évaluer le portefeuille de placements, et la manière de traiter les différences éventuelles entre ces diverses sources en termes d'information; et
 - c) la sécurité des technologies de l'information (TI) et l'accès aux systèmes, notamment la procédure d'activation et de désactivation des utilisateurs dans le système et la séparation des fonctions dans le cadre du processus de gestion du changement.
5. La présidente a invité la direction à faire part de ses observations à propos des lacunes mises en évidence dans le rapport du Commissaire aux comptes. La direction a reconnu le manque d'intégration et de date limite de l'actuel SPD et a informé le Comité que ce problème avait été pris en considération dans les exigences opérationnelles du nouveau système, dont la mise en service est prévue d'ici à la fin de 2013.
6. La direction a par ailleurs dit approuver la recommandation concernant l'information relative à la fixation du prix des placements et a donné au Comité l'assurance que des procédures plus efficaces pour l'évaluation des placements sont en train d'être mises en place en 2013.
7. Sur la question de la sécurité des TI, le Comité a reçu l'assurance que des processus de contrôle du changement seraient mis en place afin de garantir une répartition appropriée des tâches et que la question des droits d'accès était actuellement à l'étude dans le cadre de l'examen du processus d'exécution des tâches.

8. Les membres se sont dits préoccupés par les retards dans la mise en service du SPD et ont souhaité savoir si celle-ci aura effectivement lieu cette année; et ils ont demandé des précisions concernant la politique comptable appliquée aux dons CSD.
9. La direction a donné au Comité l'assurance que le projet SPD était en bonne voie, malgré quelques problèmes inattendus mais sans gravité survenus récemment. Le Commissaire aux comptes a confirmé que les normes comptables actuellement adoptées pour les dons CSD étaient conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS).
10. Les membres ont souhaité savoir dans quels délais la direction envisageait de mettre en œuvre les recommandations. Le Comité a reçu l'assurance que toutes les recommandations, à l'exception d'un élément relatif à la sécurité des technologies de l'information qui devrait être pleinement appliqué en 2014, devraient être mises en œuvre en 2013. Le Commissaire aux comptes a précisé que la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit fera l'objet d'un suivi vers la fin de 2013.
11. La présidente a clos la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Mémorandum du Commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2013

12. L'associé responsable a informé le Comité que la stratégie d'audit concordait dans l'ensemble avec celle présentée l'année précédente, sauf sur les points ci-après:
 - a) pour des aspects liés à la mise en œuvre du nouveau FLEXCUBE du SPD, il sera nécessaire de procéder à la migration d'un grand nombre de données et d'effectuer des tests spécifiques;
 - b) l'application de l'outil de calcul de la juste valeur en 2012, qui a été jugée satisfaisante en 2012, ne devra pas être répétée;
 - c) un certain nombre de nouvelles normes comptables adoptées en 2012 ont fait l'objet de tests, tant concernant l'impact sur les chiffres reportés que le respect des exigences d'information.
13. L'associé responsable a déclaré que l'objectif était d'obtenir des preuves suffisantes pour pouvoir émettre une opinion sur les états financiers consolidés du FIDA et leur conformité avec les IFRS, et pour émettre une opinion sur la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Cela comportera également des opinions d'audit sur les états financiers du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (la Coalition) et de l'Équipe spéciale de haut niveau (sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire). En ce qui concerne le Mécanisme mondial, il faut tenir compte du fait que le mandat devra être confirmé par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCDD) et devra inclure des données comptables générées dans deux emplacements géographiques distincts.
14. Pour l'exercice budgétaire 2013, les principaux domaines à risque seraient:
 - a) le calcul de la juste valeur au départ (reconnaissance initiale) afin de garantir la conformité des estimations et des principales hypothèses de la direction avec les IFRS;
 - b) l'approche d'évaluation des actifs financiers retenue par la direction, en particulier au vu d'une dépréciation éventuelle et de l'effet de la crise de la dette souveraine;
 - c) la mise en service du nouveau SPD et la migration des données dans FLEXCUBE. Le Commissaire aux comptes évaluera le contrôle effectué par la direction et le rapprochement des données transférées afin d'en garantir l'exactitude et l'exhaustivité;

- d) d'autres aspects qui, même s'ils ne sont pas propres au FIDA, doivent néanmoins être pris en compte par souci de conformité aux normes internationales d'audit, à savoir la comptabilisation des recettes et l'éventuel contournement de contrôles par la direction.
15. Les membres ont demandé des précisions sur les deux points suivants: si le SPD n'entrait pas en service comme prévu en 2013, quelle incidence cela aurait-il sur la stratégie d'audit; et les répercussions du changement éventuel de responsabilité concernant l'audit des états financiers du Mécanisme mondial. Ils ont également souhaité savoir pourquoi Deloitte effectuait des audits et émettait des opinions sur des entités autres que le FIDA, comme la Coalition et le FEM.
 16. L'associé responsable a expliqué que, dans l'hypothèse où le SPD n'entrait pas en service dans les délais prévus, l'approche d'audit ne différerait en rien de celle adoptée en 2012 dans ce domaine.
 17. Concernant l'audit du Mécanisme mondial, il a précisé que le mémorandum d'accord en vigueur prévoyait le transfert de la fourniture de services comptables à la Convention, et que cette dernière avait déjà pris en charge la responsabilité de la gestion financière du Mécanisme et des rapports y relatifs. Par conséquent, vu que le FIDA n'est plus autorisé à entreprendre quelque action que ce soit dans le domaine de la gestion financière du Mécanisme, sauf pour le compte de la Convention, le FIDA attendra l'autorisation de la Convention avant de demander au Commissaire aux comptes de vérifier les états financiers du Mécanisme. Notant qu'il s'agit là d'une période de transition, le Comité a souligné que, dans une optique de bonne gouvernance, il était important de garantir l'audit des comptes du Mécanisme. La direction a par ailleurs précisé que d'autres entités hébergées (comme la Coalition) bénéficiaient de services comptables fournis par le FIDA, mais que leurs directeurs respectifs avaient signé ces états financiers. Les états financiers vérifiés des activités du FEM sous l'égide du FIDA, en sa qualité d'organisme d'exécution du FEM, font partie des états financiers consolidés du FIDA et sont fournis séparément au FEM.
 18. La présidente a clos la discussion sur ce point de l'ordre du jour après avoir pris note de la stratégie.

Audits de performance

19. La direction a présenté le document sur l'applicabilité des audits de performance au FIDA, à la demande du Conseil d'administration et en réponse à la requête formulée par le Comité d'audit à sa cent vingt-sixième réunion, en mars 2013.
20. Le principal objectif de l'audit de performance est d'évaluer l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources d'une organisation, tandis que l'audit des états financiers porte sur la fiabilité et la sincérité des états financiers. Le Comité a été informé des pratiques en vigueur auprès d'institutions financières internationales (IFI) et d'organisations des Nations Unies dans le domaine des audits de performance.
21. La principale différence réside dans le fait que, dans le cas des organisations des Nations Unies, l'audit de performance est effectué par leurs commissaires aux comptes alors que, dans le cas des IFI, ce sont leurs propres bureaux indépendants de l'évaluation qui conduisent ce type d'audit.
22. Il a été noté que le Conseil d'administration du FIDA était habilité à demander un audit de performance. Le Comité a également été informé du rôle joué par le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO), qui évalue l'efficacité et l'efficacités des activités, et de l'approche et du mandat du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), qui cerne tous les domaines thématiques couverts par les audits de performance.

23. La direction a informé le Comité que la pratique en vigueur au FIDA était alignée sur celle d'autres IFI, et qu'elle estimait que les structures de gouvernance et d'évaluation en place permettraient d'atteindre l'objectif des audits de performance dans une optique de coût-efficacité.
24. Les membres du Comité d'audit ont souhaité obtenir des précisions sur les points suivants: l'audit de performance est-il nécessaire dans le cas du FIDA; la structure actuelle parvient-elle à couvrir l'objectif des audits de performance; quelles sont exactement les pratiques en vigueur à la Banque mondiale et à la Banque asiatique de développement (BAD); IOE et AUO disposent-ils des capacités, des compétences et des ressources nécessaires pour conduire des audits de performance.
25. La direction a précisé que des contacts avaient été pris avec des IFI afin de connaître les pratiques qui y sont appliquées et que leurs réponses ont été incorporées dans le document. Les capacités d'IOE sont confirmées au moment de la soumission de son budget. AUO présente à la direction et au Comité son plan de travail annuel assorti d'une estimation des ressources, et fournit également des mises à jour autant que de besoin.
26. Le Comité d'audit a confirmé qu'il avalisait la déclaration de la direction sur la pertinence des structures existantes pour les audits de performance, qu'il n'était pas nécessaire de multiplier les efforts, et a conclu que la recommandation du Comité concordera avec la suggestion avancée par la direction. Le document sera présenté au Conseil d'administration pour information.

Examen du Cadre pour la soutenabilité de la dette et incidences financières des dons

27. La direction a présenté le document qui fait suite à la demande de complément d'information avancée par le Comité d'audit à sa cent vingt-sixième réunion.
28. Il a été rappelé au Comité que le montant total des remboursements de principal non recouvré du fait des dons CSD engagés entre la septième et la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA7 à FIDA9) s'élevait à 1,445 milliard d'USD; ceux-ci arriveront à échéance entre 2018 et 2055.
29. Le document passe en revue les différentes options pour la détermination des parts de compensation, en vue de recommander une approche susceptible de satisfaire à l'obligation de dédommager le FIDA pour le déficit dérivant de la mise en œuvre du CSD. Il a été noté que, si l'on ne parvenait pas à couvrir ce déficit, celui-ci représenterait pour le FIDA un coût important qui aurait un impact significatif sur ses opérations futures.
30. La version révisée du document passe en revue les pratiques en vigueur auprès de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la Banque asiatique de développement.
31. La direction a recommandé d'adopter l'approche retenue par la BAfD afin de calculer les parts de compensation de ses États membres contributeurs dans la mesure où cette approche est adaptée, plus simple et facile à appliquer au FIDA.
32. Une simulation de l'approche de la BAfD a été présentée vu qu'elle s'appliquerait aux remboursements de principal non recouvré, au titre du CSD, venant à échéance durant les périodes couvertes par FIDA10 et FIDA11.
33. La direction a par ailleurs exposé les modalités de contribution proposées: les donateurs pourraient soit verser une seule contribution de laquelle serait retirée leur part de compensation du CSD, soit faire deux annonces – l'une pour la contribution au titre du CSD, l'autre pour la contribution ordinaire. Dans le cas de contribution unique, la priorité serait accordée aux obligations évaluées au titre du CSD.

34. Les membres ont souhaité obtenir un complément d'information sur les droits de vote, qui ne sont pas mentionnés dans le document; ils ont souhaité savoir si les pays en développement bénéficiant du CSD seraient également considérés comme des donateurs; ils ont demandé des précisions concernant la composition de la liste des donateurs pour le CSD dans d'autres IFI ainsi que la raison pour laquelle les approches appliquées par d'autres IFI ne peuvent s'appliquer au FIDA; ils ont souhaité par ailleurs savoir si les paiements en début de période se traduiraient par des crédits d'encaissement, et si le FIDA avait accordé une remise sur quantité de 20% aux pays bénéficiant de fonds CSD.
35. La direction a indiqué qu'elle était disposée à mener des travaux complémentaires sur ce document afin d'y intégrer les informations relatives aux questions soulevées. Elle a reconnu que le nombre de donateurs auprès d'autres IFI devait être contrôlé et confirmé et qu'il serait envisagé de retirer les pays CSD de la liste des donateurs censés verser la compensation, même s'il s'agit là d'un choix qui appartient aux organes directeurs et non à la direction. Le Comité a par ailleurs été informé que la direction pourrait approfondir l'argumentation en faveur de l'option retenue. Il a été précisé que le FIDA avait accordé une remise sur quantité de 5%. Des éclaircissements ont également été fournis concernant le nouveau calcul d'un seuil de contribution proposé à hauteur de 10 000 USD (qui serait présenté dans un document révisé aux fins d'une décision par le Conseil) et concernant le fait que le montant global des éléments se situant en deçà du seuil avait été redistribué de manière à éviter un déficit de financement théorique.
36. Même s'il a été convenu que cette question devrait peut-être être examinée durant la Consultation sur FIDA10, la proposition visant à poursuivre l'examen technique de ce thème durant les réunions du Comité d'audit afin de soumettre des propositions finales au Conseil d'administration en décembre 2013 a été acceptée. Le Comité a invité la direction à approfondir, dans le rapport, les questions ci-après:
- complément d'information sur les options retenues par d'autres IFI;
 - précisions sur le point de savoir si les pays qui reçoivent des fonds au titre du CSD devraient contribuer à la compensation des remboursements du principal non recouvré;
 - incidence des contributions CSD sur les droits de vote;
 - divulgation de la projection, dans le temps, de la compensation estimée sur la base d'un certain nombre d'hypothèses;
 - indication, à titre de référence, de la décision prise par le Conseil concernant la manière dont la charge devrait être définie au moment de l'introduction du CSD;
 - justification de tout seuil monétaire minimal proposé par la direction;
 - raisons à l'origine de l'exclusion éventuelle d'un certain nombre de pays, et contributions avec et sans les pays exclus;
 - présentation d'un plus grand nombre d'options, dont l'option "ne rien faire" et ses conséquences; et
 - éventualité de crédits d'encaissement anticipés pour une concentration des décaissements des pays CSD en début de période.
37. En conclusion de ce point de l'ordre du jour, il a été décidé que la direction approfondirait le document à la lumière des suggestions avancées et présenterait une nouvelle version au Comité d'audit, à sa réunion de septembre 2013. La direction a précisé que tout sera fait pour respecter cette date butoir, mais a noté que cela sera difficile et qu'il serait peut-être nécessaire de présenter des informations complémentaires à la réunion de novembre du Comité d'audit.

Informations actualisées sur le dispositif d'application du principe de responsabilité au FIDA

38. Il a été rappelé au Comité que ce document faisait suite à la demande avancée en ce sens par le Conseil en décembre, après les délibérations tenues par le Comité d'audit en novembre 2012. À cette date, le Comité avait examiné une demande initiale de mise en place d'un dispositif d'application du principe de responsabilité. Le document présenté est une version plus détaillée qui met à profit les composantes et les piliers du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies.
39. La direction a précisé que le document s'articule autour des trois composantes exposées dans le rapport du CCI, qui s'appliquent au FIDA. Il s'agit du pacte politique avec les États membres, d'une composante de contrôles internes, et des mécanismes de recours effectifs. Le document propose également une comparaison avec des dispositifs similaires en place dans d'autres institutions. La direction a invité le Comité à formuler des commentaires dont il sera tenu compte pour achever le document avant de le mettre en ligne sur le site web du FIDA.
40. Les membres ont demandé pourquoi le document faisait uniquement référence à d'autres organisations des Nations Unies et pas à des IFI; ils ont voulu avoir des précisions concernant le rôle joué par le Conseil d'administration dans le suivi et la réalisation des objectifs stratégiques; ils ont souhaité que des références soient incorporées s'agissant de la communication, aux pays membres, des effectifs et de leur distribution; ils ont voulu enfin des informations complémentaires sur les contrats attribués.
41. Le Conseiller juridique a précisé que le document reposait sur les éléments figurant dans le rapport du CCI et contenait une description de tous les processus de responsabilité et de la délégation de pouvoirs. Ce document n'entend pas remplacer le cadre normatif déjà en place. Le Conseiller juridique a précisé également que la responsabilité du Conseil d'administration dérivait du pouvoir qui lui est conféré par le Conseil des gouverneurs.
42. La présidente a annoncé qu'un exemplaire du dispositif d'application du principe de responsabilité du Programme des Nations Unies pour le développement avait été distribué au Comité, et a noté que le Comité devait examiner et fournir à la direction des indications précises concernant ce qu'il souhaitait inclure dans le document.
43. Ce point a été clos, étant entendu qu'il avait été pris note du document mais que le Comité et la direction examineraient les dispositifs en place dans d'autres institutions avant de convenir de la meilleure voie à suivre.

Communication orale sur l'état d'avancement de l'élaboration du Système prêts et dons

44. La direction a informé le Comité des progrès accomplis depuis la dernière mise à jour du Comité, en mars 2013. Un certain nombre d'activités majeures de mise en place de FLEXCUBE ont été portées à terme et le système FLEXCUBE devrait entrer en service durant le troisième trimestre de 2013. Il est prévu que l'entrepôt de données entrera en fonction durant le quatrième trimestre de 2013.
45. Le Comité a été informé que le "test d'acceptation par les utilisateurs" était en cours. Des ajustements supplémentaires essentiels ont été identifiés, soit un coût additionnel d'environ 57 000 USD, montant qui reste dans les limites du budget pour imprévus. Les utilisateurs finals (personnel du bureau de pays de Nairobi et quelques fonctionnaires au siège) ont été formés avec succès.
46. Le FIDA a soulevé la question des deux modules commandés, et payés, à la direction d'Oracle, mais qui ne sont pas nécessaires. La direction d'Oracle a décrété que le remboursement n'était pas envisageable, que ce soit sous la forme d'une

note de crédit ou d'une réduction, et a proposé d'échanger les deux licences contre d'autres licences FLEXCUBE que le FIDA pourrait souhaiter acheter.

47. Des informations actualisées ont été fournies au Comité sur les activités relatives à l'entrepôt de données et à la migration de celles-ci concernant le stockage et la communication de données historiques, qui ont repris et sont sur le point d'être terminées. Les dates d'entrée en service du système pourraient ne pas être respectées du fait de la concrétisation des risques ci après:
 - a) des erreurs de migration nécessitant le nettoyage des données;
 - b) une adaptation sur mesure ne répondant pas aux exigences du FIDA, d'où une nécessité d'adaptation additionnelle; et
 - c) des délais d'intégration de FLEXCUBE et de l'entrepôt de données trop serrés.
48. Les prochaines étapes envisagées concernent la migration des données et l'entrepôt de données. Le FIDA négociera le niveau et le volume d'appui technique et fonctionnel que devra fournir Oracle après la mise en service du système. Les coûts y afférents ne devraient pas dépasser le niveau estimé en début de projet, soit 1,7 million d'USD par an.
49. Le Comité a été informé que la direction du FIDA avait lancé la prochaine et dernière phase du projet – décaissements en ligne et portail de l'emprunteur. La mise en service devrait démarrer en 2014.
50. Les membres ont souhaité que, à l'avenir, une mise à jour écrite leur soit transmise à l'avance; ils ont demandé à la direction dans quelle mesure on pouvait compter sur une mise en service effective au cours du troisième trimestre de 2013; ils ont souhaité par ailleurs savoir quelles étaient les prochaines mesures que la direction entendait prendre avec la direction d'Oracle à propos de la réduction et des aspects critiques de la mise en service; et ils ont voulu que la prochaine mise à jour soit plus succincte et moins technique.
51. La direction a répondu qu'il y avait 60% de chances que le projet soit effectivement mis en service durant le troisième trimestre de 2013. En ce qui concerne le remboursement des licences superflues, la direction a l'intention de donner suite à l'affaire auprès de la haute direction d'Oracle.
52. Il a été pris note de cette mise à jour, étant entendu que, la prochaine fois, un document écrit, moins technique et exposant les questions essentielles, serait distribué à l'avance aux membres du Comité.

Communication orale sur le plan d'assurance maladie du FIDA après cessation de service (AMACS)

53. Le Comité a été informé que le FIDA participe, sur la base d'un partage des coûts, à un AMACS multiemployeurs à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. Ce plan est à l'heure actuelle intégralement financé. Les actifs de l'AMACS sont détenus sous la forme d'un fonds fiduciaire auprès d'une entité légale distincte. Le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'AMACS a été créé par la résolution 132/XXVI du Conseil des gouverneurs, aux termes de laquelle les ressources de l'AMACS doivent être placées par le FIDA conformément aux règles qu'il applique au placement de ses ressources ordinaires.
54. Le Comité a été informé que les choix en matière de placement des ressources ordinaires du FIDA diffèrent grandement lorsqu'il s'agit des ressources du portefeuille de l'AMACS qui devraient normalement être fonction du passif sur la base d'un horizon à long terme. En tant que prestation due après le départ à la retraite, l'AMACS prend en compte des aspects liés aux participants prévus – âge, dépenses médicales à venir liées à l'inflation, nombre d'années de retraite, etc. Pour ce qui est des ressources ordinaires, la Politique de placement du FIDA privilégie les liquidités et la garantie de rendements à long terme.

55. Chaque année, le Président du FIDA rend compte au Conseil d'administration, dans les états financiers vérifiés assortis d'une note sur la situation du Fonds fiduciaire de l'AMACS, des opérations et des ressources du Fonds fiduciaire. À sa session de septembre en 2004, le Conseil a décidé que le FIDA ordonnerait des virements de ressources internes au Fonds fiduciaire lorsqu'il y a lieu et que le Comité d'audit et le Conseil d'administration devraient être informés de ces virements (EB 2004/82/R.27).
56. La direction a proposé d'envisager l'élaboration d'une politique de placement plus adaptée à l'AMACS.
57. Compte tenu de la nature à long terme des placements AMACS du FIDA, il a été recommandé d'effectuer un examen en vue de l'élaboration d'une politique de placement tenant dûment compte des prévisions en termes de flux nets, de solde en devises, d'inflation, ainsi que des simulations de placement. Il a également été recommandé que cette étude bénéficie d'une assistance externe.
58. Les membres ont souhaité savoir si le FIDA avait cherché à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), quelles sont exactement les suggestions proposées en ce sens et quel est le type de document que la direction envisage d'élaborer.
59. La direction a précisé que, du fait de sa nature à long terme, le passif lié à l'AMACS offrait une certaine souplesse de placement dans des instruments plus volatils, sur le plus long terme, dans la mesure où les besoins en liquidités ne sont pas immédiats, ce qui pourrait signifier des rendements plus élevés pour les avoirs du plan et, pour le FIDA, une moindre exigence de transférer les fonds afin de couvrir des déficits de financement. Il a par ailleurs été précisé que le document n'aborderait pas la question des frais médicaux, mais se concentrerait sur la politique de placement des actifs du plan AMACS. En réponse à la question de savoir si le FIDA avait cherché à collaborer avec la FAO, le Comité a été informé qu'un processus dynamique de partage d'informations avait été mis en place avec la FAO et d'autres organismes des Nations Unies.
60. Le Comité a souhaité savoir comment ces fonds étaient gérés par des organisations similaires; quelles étaient les mesures prises à ce jour par le FIDA dans ce domaine; et quelles étaient les propositions avancées par la direction en termes de changement, ainsi que leurs incidences financières. Cela prendrait la forme d'un document illustrant la situation actuelle et les répercussions de l'approche suggérée, qui serait soumis à l'examen du Comité, avec les résultats de l'étude recommandée par la direction et maintenant avalisée par le Comité.
61. La présidente a clos la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Communication orale sur les derniers développements concernant les incidences financières de l'hébergement du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

62. La direction a introduit un document, déjà distribué, faisant état de la situation financière actuelle et des attentes pour l'avenir et a insisté sur trois points principaux:
 - Conformément au mémorandum d'accord révisé, les mouvements du personnel de la Convention ont eu lieu, et des contrats avec l'Office des Nations Unies à Genève ont été proposés à tous les fonctionnaires, à compter du 1^{er} avril 2013.
 - Un plan de transition est en place pour le mouvement des comptes et le transfert des services.

- Il n'y a aucun fait nouveau concernant les affaires judiciaires dans la mesure où, même si le personnel du Mécanisme est désormais sous contrat avec la Convention, les procédures judiciaires sont encore en cours et n'ont pas été retirées.
63. Les membres du Comité ont souhaité savoir si les chiffres figurant dans le document avaient été revus par rapport à ceux présentés l'année précédente; si les contrats comportaient une clause prévoyant le désistement du tribunal; ou si le fait que les contrats aient été signés pouvait signifier la clôture des affaires en instance.
 64. La direction a confirmé que les chiffres figurant dans le document avaient été revus sur la base du nombre effectif d'affaires, vu que les chiffres initiaux n'étaient que des estimations en fonction du nombre de fonctionnaires. Les chiffres concordent toutefois avec les dispositions figurant dans les états financiers de 2012. Le Conseiller juridique s'est refusé à tout commentaire sur la question des litiges et de l'incidence des contrats attribués.
 65. La présidente a pris acte de la situation et a déclaré que le Comité serait heureux d'être informé de tout fait nouveau, notamment en relation avec les affaires, sans devoir le demander expressément. La direction a accédé à cette requête.
 66. La séance a été levée.